

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 9 juin 2008

L'an deux mille huit et le neuf juin à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 31 mai 2008, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON, POUSSET
Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELY, HUC, LAMOTHE, NADEAU, SANTOS.
MM. AUGUEUX, DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avaient donné pouvoir : Mme HELAND à M. AUGUEUX
Mme LARRAILLET à M. DUCOUSSO

Ordre du jour :

- compte rendu du 13 mai 2008
- délibération pour l'achat d'une tondeuse autoportée et un virement de crédit
- délibération pour la récupération des frais engagés pour la remise en état des chemins ruraux
- délibération pour la convention pour France Télécom afin de dissimuler le réseau téléphonique du bourg
- jury d'Assises
- point sur R.P.I.
- questions diverses

documents joints à la convocation :

- compte rendu du 13 mai 2008
- compte rendu du conseil d'école du 27 mars 2008
- information sur Le Pays des Rives de Garonne
- documentation sur les panneaux d'affichage d'information

Mme LEY, secrétaire de mairie est désignée secrétaire de séance.

La liste minoritaire apporte deux observations au compte rendu du précédent conseil municipal.

- M. DUCOUSSO signale qu'il avait précisé que la forêt qui recouvre la moitié de la superficie de la Communauté de Communes (C.D.C.) était un volet extrêmement important devant la vigne et l'industrie. Avec l'augmentation du coût de l'énergie, il serait très intéressant d'attirer l'industrie du bois, les ressources du bois étant de plus, facilement accessibles.

Le maire lui avait répondu que « le volet forestier n'était pas abordé à la C.D.C. à ce jour ». sans pour autant contester l'analyse de M. DUCOUSSO. Le maire s'engage à relayer cette idée à la commission « développement économique, aménagement de l'espace tourisme, gens du voyage » de la C.D.C. qui engagera une réflexion sur ce thème si elle le juge opportun.

- M. AUGUEUX demande si les 500 euros, mentionnés pour la cession de la parcelle B 472 avaient été évoqués.

Le maire l'informe que ce tarif correspond à une estimation récente des Domaines pour des terrains non constructibles sur la commune.

Le compte rendu de la réunion du 13 mai 2008 est approuvé et signé par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération achat tondeuse autoportée et ouverture de crédits

L'ancienne tondeuse du stade a 7 ans et est en mauvais état.

L'achat d'une neuve pour 1 701 euros, représente un amortissement d'environ 250 € / an. Compte tenu de la superficie importante à entretenir, cet investissement est pertinent.

DELIBERATION

Vu la nécessité d'équiper le stade de football d'une tondeuse autoportée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE l'ouverture de crédits :

: 21571 - 44 (acquisition matériel divers)	: + 1 701 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 1 701 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 1 701 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 1 701 €

2) délibération pour récupération des frais engagés pour remise en état des chemins ruraux

* M. DELMONT, Trésorier a validé cette délibération.

Cette dernière donnera un caractère réglementaire et un état des lieux évitera des contestations.

* La pluviométrie particulière de cette année n'a pas permis une remise en l'état en temps voulu des chemins ruraux. Les élus sont vigilants sur leur bon entretien.

DELIBERATION

Vu l'article L161-5 du Code rural,

Vu la détérioration des chemins dans notre commune due aux passages des entreprises forestières,

Le conseil municipal décide de facturer à celles-ci les frais engagés pour la remise en état de ces chemins.

Deux états des lieux bilatéraux seront réalisés :

- un dès la réception de la déclaration d'ouverture d'exploitation forestière et avant le commencement des travaux
- un après la fin des travaux.

L'entreprise disposera de 10 jours pour effectuer les travaux de réparation. Faute d'exécution de ces derniers, la mairie procédera à la remise en état de cette voirie et émettra pour l'entreprise contrevenante un titre de recettes d'un montant correspondant à 300 euros par jour de travail nécessaire à la réparation.

VOTE : unanimité

3) délibération pour convention pour France Telecom afin de dissimuler le réseau téléphonique

* Le maire rappelle que la commune est en train de réaliser une étude sur l'effacement des réseaux électrique et téléphonique dans le bourg.

Pour l'instant il s'agit d'une estimation. En aucun cas, les élus n'engagent la dépense. Les élus sont unanimes pour cet accord de principe qui enclenche le processus.

* Le maire recontactera M. GINESTAL du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde début juillet pour valider le financement et le calendrier de l'opération.

4) Jury d'Assises

Le maire explique aux nouveaux élus les procédures de désignation des membres du jury d'Assises.

L'arrêté préfectoral de répartition a prévu Pujols sur Ciron comme commune centralisatrice. Le tirage porte sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées.

PUJOLS est donc chargé de transmettre à la Cour d'Appel de la Gironde une liste préparatoire regroupant les communes de BUDOS, GUILLOS, PUJOLS et SAINT MICHEL de RIEUFRET.

1^{er} tirage au sort : 2 électeurs de PUJOLS

- Mme PALLU Pascale
- M. DE LOS ANGELES Christian

Après le 2^{ème} tirage au sort, les 6 personnes devant figurer sur la liste sont :

- Mme PALLU Pascale, domiciliée à Pujols sur Ciron
- Mme DUBOIS ép. LIEBEL Mireille, domiciliée à Budos
- Mme LOUSTALOT ép. PAPIN Marie-France, domiciliée à Saint-Michel de Rieufret
- M. DE LOS ANGELES Christian, domicilié à Pujols sur Ciron
- Mme DELIAS Maryse, domiciliée à Saint-Michel de Rieufret
- Mme LESBURGUERES ép. WIDOLFF Jacqueline, domiciliée à Guillos

5) point sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.)

Le maire informe que l'effectif du R.P.I. était de 110 élèves pour 4 classes au 27 mai 2008, soit 27,5 élèves / classe (Mme HUC précise qu'à ce jour, il y a 111 élèves). Une deuxième évaluation sera faite le jour de la rentrée.

L'effectif est important mais reste dans la norme de l'Education Nationale. Il est par contre plus chargé en maternelle.

L'Education Nationale étudie en ce moment les créations de poste pour la rentrée scolaire 2008-2009.

L'an dernier, pour l'ouverture d'une 5^{ème} classe, il aurait fallu au minimum 115 élèves. La norme serait plutôt cette année 116-118.

M. LOPEZ, directeur de l'école de Pujols ainsi que le maire ont transmis l'effectif et l'analyse de la situation à l'Inspectrice d'Académie. Cette dernière a pris acte et donnera sans doute un premier avis avant la fin juin.

* D'autre part, la maternelle est un peu saturée et le dortoir aménagé dans l'ancienne bibliothèque n'a pas de sanitaires. Le maire a rendez-vous avec M. JEANTET, plombier de Bommes, pour remédier à ce problème.

* Le maire informe le conseil des pistes de réflexions menées par le R.P.I. pour l'ouverture d'une 5^{ème} classe. Il rappelle qu'il faudra bien entendu prendre en compte la faisabilité financière du projet et l'impact dans le budget communal.

* Mme HUC signale que les anciens élus du R.P.I. avaient délibéré pour une convention sur le service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires.

6) questions diverses

- Correspondant « tempête » :

* Le maire remet à M. AUGUEUX une fiche afin de s'inscrire à la formation correspondant tempête organisée par l'Association des Maires de Gironde.

* Le maire demande qui veut être suppléant au poste de « correspondant tempête ». Faute de volontaire, le maire décide d'assumer cette charge et suivra donc la formation.

- « Développement Durable »

Le maire donne à M. AUGUEUX un courrier d'E.D.F. qui propose de définir et mettre en œuvre les objectifs de performance énergétique et de réduction des émissions de CO₂ dans nos bâtiments.

Dans le cadre de la commission « Développement Durable », le maire demande à M. AUGUEUX de faire le point sur sa recherche d'une solution pour le chauffage du foyer rural. M. AUGUEUX répond qu'il a effectué des recherches sur internet. Le maire lui suggère de passer à une phase plus pragmatique (rencontres et devis d'entreprises) pour faire avancer le dossier.

- Le maire informe que le document « Dialègue » d'E.D.F. établissant le bilan annuel des consommations d'électricité de 2007 des bâtiments communaux est consultable en mairie. Au vu des informations en leur possession, nos contrats sont bien adaptés.

- M. POUSSET présente des modèles d'affichoirs destinés à l'information des administrés sur les manifestations extérieures.

Il est décidé d'intégrer le thème de l'affichage à l'enquête auprès de la population avant de prendre une décision. Mme LAMOTHE en prend note.

- M. AUGUEUX donne les caractéristiques du modèle, en bois traité du range-vélos qui s'intégrerait le mieux dans l'environnement.

Vu le coût d'un support pour poser deux vélos, 248 € H.T., les élus souhaitent que la recherche de ce matériel soit affinée. Elle sera donc réexaminée lors du prochain conseil.

- Mme HUC précise que la société I.M.S. 33 de Paillet a été choisie pour la remise à niveau de l'informatique de la mairie. Le devis s'élève à 1 427 € H.T.

- Le maire a écrit à Mme DANAY (immeuble DAVIER) afin que la haie de thuyas longeant cette propriété soit coupée. Ces travaux ont été réalisés.

Il a également rencontré les personnes dont les incivilités avaient été signalées lors du précédent conseil.

- Le city-stade sera ouvert du lundi au vendredi de 8H à 20 H 30, l'employé communal le fermant le soir. Le conseil est à l'écoute de toute proposition pouvant permettre une ouverture « encadrée » le samedi.

- Mme DARMAILLACQ signale que les adjoints ont fait le tour des différents quartiers de la commune. Ils ont constaté notamment que des administrés installaient des pierres, des pots de fleurs, des piquets, plantaient des arbres devant leur clôture et ce sur le domaine public.

Ils étudient la réglementation sur ce point avant de prendre une décision.

Mme HUC indique que les pierres posées sont pour barrer le passage du facteur afin d'éviter les ornières. Elle demande si la mairie ne pourrait pas boucher les trous et d'avoir surtout une réponse à apporter aux infracteurs.

- M. LAFON signale que sous l'abribus de Mareuil, on trouve des bouteilles de bière cassées créant ainsi un danger évident. Les élus décident d'installer des poubelles à proximité des abribus.

- installations classées : CIRON S.A. à Barsac

« Le commissaire enquêteur donne un avis favorable au dossier présenté, en préconisant qu'il soit finalisé après examen des avis et recommandations figurant dans son rapport et dans les présentes conclusions. ».

Le rapport du commissaire enquêteur est consultable en mairie.

- Les scènes d'été en Gironde auront lieu :

- 27 juin à 21 H à l'Espace Pierre COILLOT : l'Étroit Trio pour un spectacle musical et burlesque

- 18 juillet à 21 H à l'église : Ensemble Tre Fontane pour un concert de musique médiévale.

Le maire aimerait que l'an prochain, une commission s'investisse sur ce sujet.

- Les élus arrêtent la date du 6 septembre pour la maiade.

Une plantation d'arbres sera effectuée.

M. DUCOUSSO propose d'offrir un hêtre du Ciron. Les élus le remercient pour son geste.

- Le maire informe le conseil qu'il a reçu une circulaire du Préfet pour organiser la désignation des délégués pour l'élection des sénateurs. Un conseil municipal aura lieu le vendredi 27 juin.

- Mme HUC a assisté à la dernière réunion du S.I.S.S.

Trois projets sont en cours :

- le captage de l'eau de pluie pour nettoyer les bus

- la mise en place de cellules photovoltaïques sur les toits pour produire de l'électricité et la revendre à E.D.F.

- l'achat de petits bus urbains au gaz.

Une formation Premiers Secours Citoyens est offerte aux collégiens et à tout le personnel communal. Trois employés du R.P.I. bénéficieront en septembre d'une formation sécurité préventive en transport collectif pour le personnel accompagnant.

- Mme HUC regrette que personne de la liste minoritaire n'ait participé à la journée « nature propre ».

Ils déclarent avoir été prévenus tardivement.

M. POUSSET dit que malgré le peu de participants, le bilan de cette journée est positif : une 1/2 benne a été remplie.

Les Pujolais ont pu y vider aussi leurs déchets pendant une semaine supplémentaire, la benne étant restée à la Place des Platanes après cette journée.

- Le solde de la trésorerie est de 294 013,71 € au 30 mai 2008.

Séance levée à 22 Heures 25.